

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2014 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 17/06/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Monsieur COURSEAUX	Ex	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emillionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	Ex	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fronsac				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	X
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID		Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN	Ex	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT		Monsieur BLAIN	X
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT		Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE	Ex	Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	X
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHET	X	Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur LAE	X
Madame MONSIEIGNE	X	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL		Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
033-253506617-20140623-2014-059-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC		Madame LUCET		Monsieur BAILAN		Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Madame REGIS, Déléguée de la communauté de communes du canton de Fronsac à Monsieur GRELAUD, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac.
Monsieur FOULHOUX, Délégué de la communauté d'agglomération du Libournais à Monsieur VACHER, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté d'agglomération du Libournais.
Monsieur PILARD, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais à Madame MONSEIGNE, Déléguée de la communauté de communes du Cubzaguais.
Monsieur BERNARD, Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire à Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014, 40 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140625-2014-059-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

DELIBERATION N°2014-059

Objet : Présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Monsieur MAROIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-5 et L.5211-39,

Vu la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Considérant qu'en vertu du décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée générale délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets.

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite Loi Barnier).

Considérant que pour atteindre les objectifs d'appropriation et de transparence vis-à-vis des administrés, le rapport annuel proposé doit être simple, accessible, illustré et commenté pour expliquer la nature et le prix du service public proposé ainsi que la politique menée en matière d'investissement, de maîtrise des coûts, de protection de l'environnement, d'emploi et de fiscalité.

Considérant que les conseils communautaires et municipaux qui ont transféré en totalité leurs compétences doivent le présenter ensuite à leur propre conseil. De plus, et toujours dans l'esprit de transparence voulue par la Loi Barnier, le rapport annuel est mis à disposition du public dans les communes de plus de 3500 habitants, sachant que ce rapport sera diffusé également à l'ensemble des communes du territoire.


Parallèlement, un exemplaire du rapport réalisé est adressé au Préfet pour information. Et pour accentuer l'information de tous les partenaires du SMICVAL, il sera diffusé, de façon importante aux Sous-Préfectures, Collectivités adhérentes, Conseils généraux, ADEME, partenaires habituels et il sera également accessible par téléchargement sur le site internet du syndicat.

Il est demandé aux membres du comité syndical de prendre acte de l'information faite du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Les membres du Comité Syndical ont pris acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 25 juin 2014

Le Président,
Alain MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140625-2014-059-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014